



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25206H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25206H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 034-21 C

Objet : *RS - Versement d'une subvention pour l'installation d'une recyclerie sportive sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 034-21 C

objet **RS - Versement d'une subvention pour l'installation d'une recyclerie sportive sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry a signé un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME. Ce CODEC prévoit notamment des actions en faveur de l'émergence de projets d'économie circulaire.

Le projet de recyclerie sportive, en tant que création d'une filière de réemploi d'équipements et de matériels sportifs, est porté par une association, la Recyclerie Sportive de Chambéry. Il repose sur quatre axes :

- la sensibilisation du grand public à l'éducation à l'environnement par l'adoption d'une consommation plus responsable,
- l'allongement de la durée de vie des produits, en apprenant aux sportifs à réparer et entretenir leur matériel,
- le réemploi, les utilisateurs pouvant donner ou s'équiper en matériel de seconde main dans tous les domaines sportifs,
- la réutilisation ou transformation d'objets, avec pour objectif de faire émerger de nouvelles filières.

Fort d'expériences réussies dans d'autres territoires (407 m² dans l'ancienne gare SNCF de Massy-Palaiseau, 337 m² dans les anciens locaux de la Poste à Paris-Bessières, 220 m² dans une ancienne concession automobile à Bordeaux-Mérignac), le concept affiche des résultats encourageants : 13 emplois créés (dont 6 contrats aidés) et 150 tonnes de matériel sportif collectées.

Le concept de recyclerie sportive a d'ores et déjà reçu 10 prix et distinctions (Acteurs du Paris durable, Change by Sport Adidas, Trophée du sport responsable, Ecosport Awards...).

Afin d'installer une recyclerie sportive sur le territoire de Grand Chambéry, l'association a recruté un coordinateur. Il a pour missions de travailler le modèle économique et l'organisation, de rechercher un lieu d'implantation, puis de développer et gérer la recyclerie sportive.

Le coût prévisionnel du projet s'élève pour la 1^{ère} année à 81 700 € comprenant :

- l'achat du matériel nécessaire,
- la mise à disposition d'un local pour 15 000 €,
- la rémunération du personnel et les charges sociales pour 34 678 €.

Les demandes de participation sont décomposées comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (appel à projets) : 40 000 €,
- Grand Chambéry : 7 000 €,
- Département de la Savoie : 5 000 €,
- Commune de Bassens : 3 000 €,
- Etat (dans le cadre des services civiques) : 1 200 €.

Ces subventions ont vocation à contribuer à la mise en place du projet, qui devra ensuite trouver son équilibre financier sans dépendre des aides publiques.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets du 30 mars 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une subvention maximale de 7 000 € à l'association la Recyclerie Sportive de Chambéry, pour son projet de recyclerie sportive,

Article 2 : **précise** que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 034-21 C

Objet de l'acte : RS - Versement d'une subvention pour l'installation d'une recyclerie sportive sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25206H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25206H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au